

De fil en filles

ÉDITION SPÉCIALE CONSEIL FÉDÉRAL 2014

Mot de la présidente

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous souhaite la bienvenue à ce conseil fédéral.

Il y a 100 ans, c'était hier. Et il y a 100 ans les femmes n'avaient que très peu de droits, étaient considérées comme des mineures, ne pouvaient ouvrir un compte en banque même si elles travaillaient. En fait, leur salaire appartenait à leur mari! Elles n'avaient presque pas d'accès à l'éducation, on considérait qu'elles ne devaient apprendre qu'à être «la reine du foyer». Dans cette édition spéciale De fil en filles, nous souhaitons conscientiser et informer l'ensemble des délégués sur l'historique des luttes féministes. Il est important de savoir d'où l'on vient pour comprendre ce qui se passe dans le présent, et il faut savoir que des acquis gagnés de haute lutte par les femmes des générations précédentes peuvent être menacés!

Sachez également que notre plan de travail, ainsi que tous les travaux du comité sont accessibles sur le site internet de la FEESP sous l'onglet comité de la condition féminine.

Bonne lecture!

Stéphanie Gratton

Présidente du comité de la condition féminine FEESP



Comité de la condition féminine

Saviez-vous que ...



Le mot « féminisme » désigne, à l'origine, une maladie assez rare, décrite dans les dictionnaires de médecine : on dit d'un homme qui présente des signes physiologiques féminins (absence de barbe, seins développés, etc.) qu'il

souffre de « féminisme ». « Du féminisme et de l'infantilisme chez les tuberculeux » Ferdinand-Valère Faneau de la Cour, 1871. Par la suite, le mot a été utilisé pour dénigrer les femmes qui voulaient obtenir des droits, les « féministes » étant décrites par Alexandre Dumas fils comme des femmes ridicules qui veulent se transformer en homme.

1791-1849 : Un pas en avant, deux en arrière...

L'Acte constitutionnel de 1791 accorde la qualité d'électeur à certains propriétaires et locataires sans distinction de sexe. C'est ainsi que certaines femmes du Bas-Canada qui ont les qualités requises interprètent cet «oubli» constitutionnel comme une autorisation pour voter. Elles sont, semble-t-il, les seules dans l'Empire britannique à se prévaloir de ce droit [1]. Mais la société de l'époque est contre ce principe, et des voix s'élèvent, dont celle de Louis-Joseph Papineau, pour enlever ce droit aux femmes ! Tant et si bien qu'en 1849, sous le ministère La Fontaine-Baldwin, on corrige cette « irrégularité

historique » en interdisant formellement aux femmes de voter. (source : site du DGE du Québec).

Les femmes des autres provinces du Canada obtiendront le droit de vote les unes après les autres, entre 1916 et 1922, mais au Québec l'église catholique tient bon ... «L'entrée des femmes dans la politique, même par le seul suffrage, serait pour notre province un malheur. Rien ne le justifie, ni le droit naturel, ni l'intérêt social; les autorités romaines approuvent nos vues qui sont celles de tout notre épiscopat. » (Propos du cardinal Bégin en 1922)

81 ans plus tard ...

En 1940, les femmes du Québec obtiennent enfin le droit de vote, et elles voteront pour la première fois à une élection provinciale en 1944. Les livres d'histoire disent que le parti libéral accorde le droit de vote aux femmes. Les livres d'histoire se trompent. Les femmes ont obtenu le droit de vote parce qu'elles l'ont réclamé avec persévérance durant plus de 40 ans.



Marie-Thérèse Casgrain, militante pour le droit de vote des femmes. 1937.

1934

Les 4000 ouvrières du textile sont en grève. En 1937 aussi. Elles dénoncent les « prérogatives sexuelles » des contremaîtres, l'absence de congé de maternité, l'inégalité des salaires et l'insalubrité des locaux. L'Église s'élève contre la possibilité que les femmes se regroupent et fassent grève. Le cardinal Villeneuve en 1936 : « les infirmières n'ont pas le droit, en conscience, de faire passer des avantages matériels immédiats avant des obligations morales et spirituelles contre lesquels rien ne prévaut ». Les « avantages matériels » permettant de mettre du pain sur la table et des vêtements sur le dos des enfants sont jugés superflus! Léa Roback, représentant les femmes qui luttent dans le textile, déclare : « On ne fait pas un syndicat avec des prières! ».



Léa Roback

1^{er} juillet 1964

Près de 20 ans après le droit de vote, une première femme entre à l'Assemblée nationale. Elle va être ministre! Madame Marie-Claire Kirkland fait adopter par l'Assemblée législative la Loi 16 qui apporte d'importantes modifications au Code civil. Cela fait plus de 60 ans que les féministes demandent simplement à être les égales juridiques des hommes! La loi permet enfin aux femmes d'exercer une profession différente de celle de leur mari (!), d'ouvrir un compte en banque, devenir les tutrices de leurs enfants en cas de séparation.

« Si on y met le temps, on arrive à cuire un éléphant dans un petit pot! », rappelait souvent Thérèse Casgrain



C'est également grâce à cette législature (il y a à peine 50 ans!) que l'on voit disparaître l'obligation d'obéissance de la femme mariée envers son mari.



Marie-Claire Kirkland, Ministre libérale

Les 23 et 24 avril 1966, près de 400 déléguées se réunissent à Montréal à l'occasion du congrès de fondation de la Fédération des femmes du Québec. À l'issue de deux jours de délibérations, les congressistes s'entendent sur les revendications suivantes : création de garderies, parité du salaire, abolition des termes « ménagère » et « mère nécessiteuse ». Les déléguées réclament la tenue d'une enquête gouvernementale sur les conditions de travail des femmes. Leurs demandes se concrétisent en partie avec la tenue de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme en 1967, sous la présidence de Florence Bird.

Deux des 167 recommandations du rapport Bird en 1970: la création d'un réseau de garderie par l'État et l'équité salariale. Les



Premier CA de la FFQ, dont fera partie Simonne Monet-Chartrand

CPE que nous connaissons verront le jour presque 40 ans plus tard, avec les places à 5\$. Même chose pour la loi sur l'équité salariale, qui impose aux entreprises de faire l'équité salariale à compter du 21 novembre 1997 (avec toutes les difficultés que l'on connaît). Deux femmes piloteront respectivement la loi sur l'équité salariale et la création des CPE : Louise Harel et Pauline Marois.

Saviez-vous que ...

1869 : Une loi criminalisant l'avortement est adoptée par le Parlement canadien. Procurer un avortement à une femme ou se faire avorter est passible d'emprisonnement à vie.

1988 : La Cour suprême décriminalise l'avortement en invoquant la Charte canadienne des droits et libertés de la personne : « Forcer une femme, sous la menace de sanction criminelle, à mener le fœtus à terme (...) est une ingérence profonde à l'égard de son corps et donc une atteinte à la sécurité de sa personne. » Néanmoins, la Cour laisse la possibilité au législateur de restreindre ce droit, en vue de protéger le fœtus.

2014 : Plusieurs États américains restreignent ou interdisent l'avortement, sous la poussée de groupes fondamentalistes chrétiens et républicains ... oui il s'agit des États-Unis et non du Québec, mais biens des conservateurs canadiens rêvent de revenir en arrière et d'interdire l'avortement. On y va par d'autres moyens, notamment en développant le concept juridique de séparer le fœtus de la mère en lui donnant des droits juridiques séparés.

Donc le droit à la vie, même s'il ne peut survivre hors du ventre de sa mère. Le dossier est loin d'être clos pour toujours.

Quelques dates récentes dont il faut se souvenir :

1979 : Création du regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

1989 : Affaire Chantal Daigle

1989 : Massacre de Polytechnique

1990 : 50^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec

1995 : Marche Du pain et des roses au Québec

2000 : Première marche mondiale des femmes, découlant de la marche Du pain et des roses

2005 : Adoption de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité

2011-12 : Élection de femmes premières ministres en Alberta, Ontario et au Québec. Tentative d'assassinat de Pauline Marois le soir de son élection ...

À suivre prochain rendez-vous congrès FEESP 2015



Nathalie, Marie-Ève et Sylvie

Comité de la condition féminine

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DU COMITÉ

Stéphanie Gratton, présidente, SPSCSSMI
Linda Boisclair, membre, Syndicat de Gaz Métro
Sylvie Tremblay, membre, L'APPA
Nathalie Arguin, responsable politique
Marie-Ève Pinard, conseillère syndicale
Athena Davis, employée de bureau



Athena



Linda et Stéphanie

Vous aimeriez faire partie du réseau-femmes FEESP et recevoir *De fil en filles*
Contactez Athena Davis (514 598-2204 athena.davis@csn.qc.ca).

Vos commentaires et suggestions sont les bienvenus.

www.feesp.csn.qc.ca